

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-380 :
Portant réglementation du stationnement
6 rue de l'Hospice
Pour effectuer un déménagement

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

M. MOUILLERON THIERRY

20 RUE DE PLESSIS

44860 PONT ST MARTIN

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un déménagement, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 6 rue de l'Hospice.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du samedi 25 octobre 2025 à 8h00 au dimanche 26 octobre 2025 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 6 rue de l'Hospice, au droit du chantier, pour effectuer un déménagement par « M. MOUILLERON THIERRY ».

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par « M. MOUILLERON THIERRY » aux riverains du secteur concernés par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « M. MOUILLERON THIERRY ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- M. MOUILLERON THIERRY.

Fait à La Flotte, le 29 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

